

Quint-Fonsegrives Tennis de Table 24^e TOURNOI REGIONAL OCCITANIE Dimanche 24 Février 2019

Homologation N° : 1020/2018-R

ARTICLE 1 : Le club de tennis de table de Quint Fonsegrives organise son 24^e **tournoi** homologué régional ouvert aux licenciés de Midi-Pyrénées et du Languedoc-Roussillon. Il aura lieu le **Dimanche 24 février 2019** au gymnase Pierre Izard du collège de Quint-Fonsegrives route de la Saune (RD18)

ARTICLE 2 : le tournoi comportera 7 tableaux dont 6 homologués (*tournoi handicap non homologué*).

TABLEAUX	CLASSEMENTS	POINTS	Début des poules (pointage 30 min avant)
A	5 → 8	500 à 899 pts	10h15
B	5 → 10	500 à 1099 pts	9h00
C	7 → 13	700 à 1399 pts	11h30
D	8 → 15	800 à 1599 pts	14h00
E	9 → 17	900 à 1799 pts	15h00
F	Tous	TC	12h45
H (Handicap)	Tous	Tous	16h00

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses, jeunes et adultes licenciés FFFTT traditionnels de Midi-Pyrénées. La présentation de la licence est obligatoire.

Les organisateurs se réservent le droit de supprimer ou modifier un tableau ou les dotations au cas où il y aurait un nombre insuffisant de joueurs.

Les tableaux seront limités en nombre de joueurs.

Le tableau handicap fait l'objet d'un règlement spécifique (article 14), par conséquent les articles 7 et 8 ne lui sont pas applicables.

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

Par email (préférable) à l'adresse : fdumont31@free.fr (avant samedi 23/02/19 à 19h00)

Par téléphone au : 06.03.73.40.82 après 18H30

Règlement possible sur place, par espèces ou chèque à l'ordre de « Quint Fonsegrives Tennis de table ». A l'inscription les joueurs devront pouvoir attester qu'ils sont bien licenciés FFFTT (copie licence ou via application mobile)

Le Juge-Arbitre se réserve le droit de refuser toute inscription sur place.

Inscription au 06.03.73.40.82 après 18h30 ou fdumont31@free.fr
Contact: Philippe Baubel 06.65.69.32.39 ou François Dumont au: 06.03.73.40.82

Quint-Fonsegrives Tennis de Table 24^e TOURNOI REGIONAL OCCITANIE Dimanche 24 Février 2019

ARTICLE 4 : Un joueur peut s'inscrire à 3 tableaux maximum (handicap inclus). **Le montant des engagements est de 7 euros pour 1 tableau, 13 euros pour 2 tableaux et 18 euros pour 3 tableaux.**

ARTICLE 5 Le juge arbitre est François DUMONT (JA3) (☎ 06.03.73.40.82)

ARTICLE 6: Les vainqueurs et finalistes seront récompensés en chèques. La dotation globale sera la suivante, si le tableau est complet (> 36 joueurs) :

Tableau	Vainqueur	Finaliste	½ Finalistes
A	35€	20€	10€
B	40€	20€	10€
C	50€	25€	15€
D	60€	30€	15€
E	70€	35€	20€
F	125€	65€	30€
Handicap	80€	40€	25€

- Les vainqueurs, finalistes et ½ finalistes auront aussi droit à des lots ou bons d'achats.

ARTICLE 7 : La fin du pointage aura lieu 20 minutes avant l'horaire du tableau. Le premier tour se déroulera par poules avec ou sans tête de série. (sauf tableau handicap, cf article spécifique, N°14) Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour disputer les phases finales par élimination directe.

ARTICLE 8 : Les épreuves se dérouleront suivant le règlement de la FFTT en vigueur (parties au meilleur des 5 manches en 11 points). **L'organisateur ne fournira pas les balles.**

ARTICLE 9 : Le forfait sera prononcé 5 minutes après le premier appel. Aucun repos supplémentaire ne sera accordé aux joueurs évoluant dans plusieurs tableaux. Les joueurs perdants sont tenus d'arbitrer la partie suivante ou celle que le juge arbitre leur attribuera. Tout joueur refusant de se plier à cette règle sera scratché par le juge arbitre pour les tableaux dans lesquels il serait encore qualifié.

ARTICLE 10 : Les décisions du juge arbitre seront sans appel, il pourra prendre toutes dispositions nécessaires au bon déroulement du tournoi. Tout engagement entraînera l'acceptation du présent règlement. Pour tout autre litige il sera fait appel aux règlements de la FFTT.

Inscription au 06.03.73.40.82 après 18h30 ou fdumont31@free.fr
Contact: Philippe Baubel 06.65.69.32.39 ou François Dumont au: 06.03.73.40.82

Quint-Fonsegrives Tennis de Table 24^e TOURNOI REGIONAL OCCITANIE Dimanche 24 Février 2019

ARTICLE 11 : Une tenue sportive sera obligatoire durant la compétition, en particulier le port de chaussures de sports. Il n'y aura pas d'arrêt à midi, une buvette sera mise en place durant toute la journée par les organisateurs.

ARTICLE 12 : Tout joueur ou accompagnateur participant au tournoi autorise les organisateurs à diffuser des photos dans le cadre de la publicité du tournoi (site internet, presse, médias divers,...).

ARTICLE 13 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans la salle. Dans tous les cas de détérioration, les frais de réparations seront supportés par celui ou celle qui en sera l'auteur. Il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans le gymnase.

ARTICLE 14 : **HANDICAP**

Cet article est spécifique au tableau Handicap.

Le tableau Handicap (H) est à élimination directe. Il se jouera en une seule manche de 33 points avec 2 points d'écart et 2 services alternés par joueur. Le handicap sera de 2 points par classement avec un maximum de 18 points d'écart. Par exemple un joueur classé 8 avec 825 points débutera à 14 à 0 contre un joueur classé 15 avec 1587. Un joueur numéroté avec 2150 points, par exemple, sera assimilé à un classé 21.

Le changement de côté se fera quand le meilleur classé atteindra 18 points.

La règle de l'accélération ne s'applique pas pour ce tableau.

Ce tableau n'est pas homologué par la FFTT.